

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001423-256

CARLO PACIUS

Demandeur

c.

IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP

et

IKEA LIMITED

et

1137446 ONTARIO INC.

et

IKEA PROPERTIES LIMITED

et

INTER IKEA SYSTEMS B.V

Défenderesses

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE SE DÉSISTER PARTIELLEMENT D'UNE
ACTION COLLECTIVE**
(Art. 585 C.p.c.)

À L'HONORABLE CATHERINE MARTEL, J.C.S., LE DEMANDEUR EXPOSE :

1. Le 6 octobre 2025, le demandeur dépose contre les défenderesses une *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant* (ci-après la « **Demande d'autorisation** »);
2. Par sa *Demande d'autorisation*, le demandeur souhaite exercer une action collective pour le compte du Groupe suivant :

« Toutes les personnes physiques domiciliées au Québec qui ont effectué

une transaction avec les défenderesses sur le site web www.ikea.com ou sur l'application mobile IKEA et qui ont payé des frais de ramassage ou de livraison, depuis le 6 octobre 2022;»

3. Le demandeur allègue que les défenderesses ont commis diverses pratiques interdites relativement aux prix des produits vendus en ligne, le tout en contravention aux article 219, 224 c) et 228 de la *Loi sur la protection du consommateur*;
4. Plus précisément, le demandeur prétend que les défenderesses ne divulguent pas de manière adéquate les prix des biens vendus tant sur le site web www.ikea.com que sur l'application mobile IKEA;
5. Le demandeur réclame donc à titre de réparation un remboursement des frais supplémentaires payés par les membres, en sus de dommages-intérêts punitifs;
6. La demande allègue d'ailleurs que l'ensemble des défenderesses agissent sous une même bannière et qu'elles sont responsables à différents titres, des pratiques interdites;
7. Par la présente, le demandeur souhaite cependant obtenir l'autorisation du Tribunal afin de se désister de l'action collective envisagée à l'égard des défenderesses IKEA LIMITED, 1137446 ONTARIO INC., IKEA PROPERTIES LIMITED et INTER IKEA SYSTEMS B.V.;
8. En effet, le 24 octobre 2025, les défenderesses déposent leur *Réponse*, tel qu'il appert au dossier;
9. Les défenderesses nient les allégations de la Demande d'autorisation;
10. Suivant le dépôt de la Réponse, les parties entreprennent des discussions;
11. Par le biais de ses procureurs, la défenderesse IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP informe aussitôt le demandeur que les allégations et les pièces au soutien de la Demande d'autorisation, bien que contestées, ne visent qu'elle;
12. Par le même fait, elle confirme que les défenderesses IKEA LIMITED, 1137446 ONTARIO INC., IKEA PROPERTIES LIMITED et INTER IKEA SYSTEMS B.V ne sont nullement visées par les allégations de la Demande d'autorisation;
13. À la lumière de ces informations et développements, l'autorisation de l'action collective au regard des critères d'autorisation du *Code de procédure civile* devient périlleuse à l'égard de ces défenderesses, en ce qu'il sera difficile pour le demandeur d'établir un lien de droit avec celles-ci;

14. Pour ces motifs, le demandeur estime que les ressources judiciaires seront mieux allouées si l'action collective envisagée n'est pas poursuivie à leur égard et ce, afin d'éviter un débat inutile et de limiter l'administration de la preuve;
15. La présente demande ne cause aucun préjudice aux droits des membres putatifs du Groupe proposé;
16. Aucune quittance n'est accordée aux défenderesses par les membres putatifs;
17. Le demandeur s'engage à informer les membres putatifs du désistement en publiant le jugement à intervenir sur le Registre des actions collectives et sur le site web des avocats du demandeur;
18. Il est donc dans l'intérêt de la justice et des membres du Groupe que la présente demande soit accueillie;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la *Demande pour autorisation de se désister partiellement d'une action collective*

AUTORISER le demandeur à se désister de l'action collective à l'égard des défenderesses IKEA LIMITED, 1137446 ONTARIO INC., IKEA PROPERTIES LIMITED et INTER IKEA SYSTEMS B.V. ;

PRENDRE ACTE du consentement des défenderesses au désistement sans frais;

ORDONNER au demandeur de publier le jugement à intervenir :

- a) au Registre des actions collectives de la Cour Supérieure;
- b) sur le site web des avocats du demandeur: www.lambertavocats.ca;

Le tout sans frais.

Montréal, le 16 février 2026

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

(M^e Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)

(M^e Benjamin W. Polifort)

(M^e Loran-Antuan King)

1200, avenue McGill College, suite 1800

Montréal (Québec) H3B 4G7

Tél. : 514-526-2378

Télec. : 514-878-2378

jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

Avocats du demandeur

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Benjamin W. Polifort, avocat, exerçant ma profession au 1200, avenue McGill College, suite 1800, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H3B 4G7, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur dans le présent dossier;
2. Tous les faits mentionnés à la présente déclaration sous serment et à la demande ci-jointe sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ

à **MONTREAL**, le 16 février 2026



LAMBERT AVOCATS
M^e Benjamin W. Polifort

Déclaré sous serment devant moi

à **MONTREAL**, le 16 février 2026



Me Yahia Belhaddad
Numéro de membre : 328236-8

AVIS DE PRÉSENTATION
(Articles 146 et 574 C.p.c.)

À: Me Stéphane Pitre
spitre@blg.com
Me Alexis Leray
aleray@blg.com
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4
Avocats des défenderesses

PRENEZ AVIS que la *Demande pour autorisation de se désister d'une action collective* sera présentée à l'honorable Catherine Martel, juge à la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal, à une date et heure à être déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 16 février 2026

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS
(M^e Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)
(M^e Benjamin W. Polifort)
(M^e Loran-Antuan King)
1200, avenue McGill College, suite 1800
Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514-526-2378
Télec. : 514-878-2378
jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

Avocats du demandeur

No. : 500-06-001423-256

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CARLO PACIUS

Demandeur

c.

IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP et als.

Défenderesses

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE SE
DÉSISTER PARTIELLEMENT D'UNE ACTION
COLLECTIVE**
(Art. 585 C.p.c.)

COPIE COUR



LAMBERT
AVOCATS

1200, avenue McGill College, bureau 1800

Montréal (Québec) H3B 4G7

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert (ALOJR5)

M^e Benjamin W. Polifort (AW0BB6)

M^e Loran-Antuan King (AK3943)